

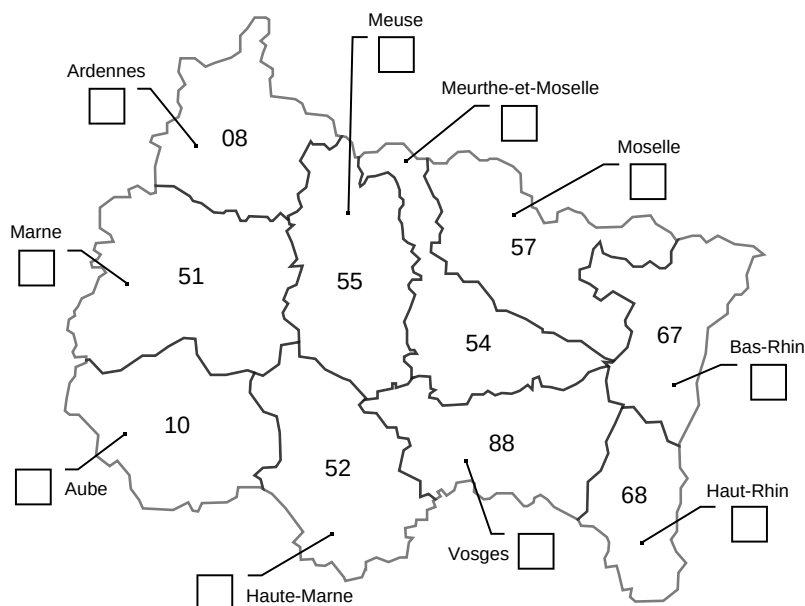
Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Sans procédure préfectorale

Polluant: Particules fines, diamètre Type: Combustion

Communiqué du: 20/12/2022 à 12:43

Pour le lundi 19 décembre 2022



Procédures préfectorales

Aucune

Information et recommandations

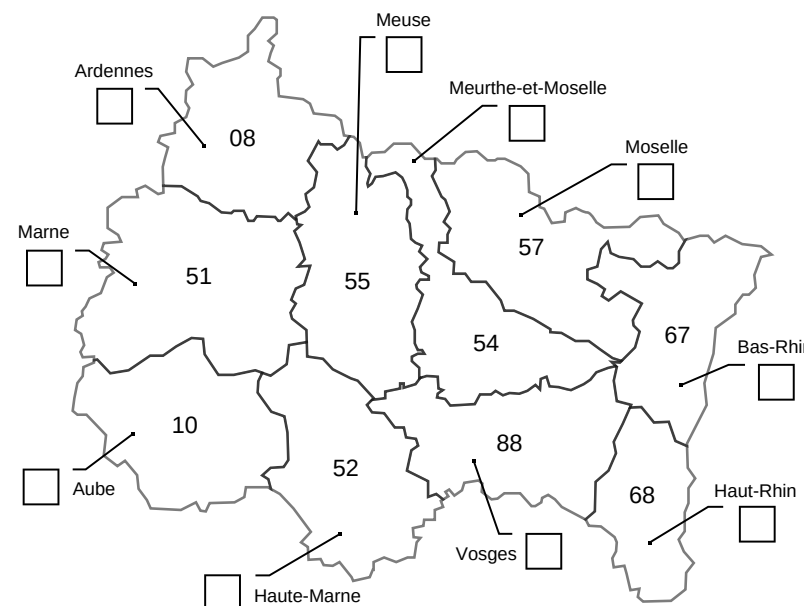
Alerte et niveau d'alerte:

- 1 1er jour de procédure d'alerte
- 2 2ème et 3ème jour de procédure d'alerte
- 3 à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Levée de procédure

Procédure passée

Pour le mardi 20 décembre 2022



Description épisode

Cet épisode de pollution de type « Combustion » se caractérise par une concentration en PM10 majoritairement d'origine carbonée (issues notamment de combustion de chauffage), dû aux conditions hivernales et à des inversions thermiques. Le seuil d'information-recommandations de 50 µg/m3 en particules PM10 a été dépassé en Moselle et dans le Bas-Rhin. Des augmentations localisées ont occasionné un dépassement à Thionville avec une moyenne journalière de 65 µg/m3 et à Strasbourg avec une moyenne journalière de 58 µg/m3. Le critère de superficie (100 km² sur la région) a été atteint lors de cet épisode, qui concerne donc le Bas-Rhin et la Moselle. Ces dépassements n'ont pas été anticipés par les modèles de prévision.

Evolution et tendance

Pour le mardi 20 décembre, aucun dépassement du seuil d'information-recommandations en particules PM10 n'est prévu sur la région. La remontée des températures permet de limiter les émissions dues au chauffage. De plus, les conditions atmosphériques (vent et pluies) permettent une bonne dispersion des polluants émis par les différentes activités humaines (chauffage, trafic routier, industries). Une amélioration de la situation est donc attendue à partir de ce jour.